pourrait-donné à propos peut tempérer un anthropoïdisme outré.

Que de choses encore à dire sur cet inépuisable sujet; nous y reviendrons dans une prochaine causerie.

PRÉVENCHE.

Les Assassins de la ferme sanglante

devant les Assises de l'Yonne

DEUXIÈME AUDIENCE

Auxerre, 4 juin. — Les débats de l'affaire de Jully ont continué samedi. Plus de 500 personnes attendaient à leur sortie de prison les jeunes criminels et a poussé à leur adresse les cris de: « A mort! A mort! il faut leur couper la tête! »

Les gendarmes ont dû intervenir pour dégager la voiture cellulaire.

L'AUDIENCE

L'audition des témoins

L'audience a été ouverte à midi et quart et l'on a continué à entendre les dépositions des témoins.

Ce sont d'abord les enfants des époux Verrières qui font le récit de l'assassinat de la bonne, Marie Guoquet, auquel ils ont assisté, impuissants.

Ils sont très affirmatifs en ce qui concerne le rôle de Vienny.

Le président s'adresse à ce dernier et lui dit :

— Vous entendez. Il résulte de la déposition de ces enfants que vous avez visé la bonne. Le reconnaissez-vous?

— Oui, répond le précoce bandit.

Le petit Olivier Verrières, qui a six ans, dit qu'il a vu Vienny viser et tirer sur la bonne avec un revolver et il esquisse le geste.

On entend ensuite le chasseur Lexthaller, qui arrêta les deux assassins, et l'armurier qui leur vendit les revolvers. Une demi-sœur de Jacquiard paraît ensuite à la barre pour implorer la pitié du jury.

Les jeunes criminels sont des dégénérés

Le docteur Mercier, d'Auxerre, commis à l'examen mental des jeunes assassins, fait ensuite sa déposition:

— En ce qui concerne Jacquiard, déclare-t-il, la dégénérescence, élément actif du crime, est manifestée; ses antécédents héréditaires montrent que, dans sa famille, il y avait des aliénés, des déséquilibrés, plusieurs alcooliques et de nombreux tuberculeux.

Chez Vienny, il a constaté une suggestionnabilité excessive. Elle s'est exercée réciproquement sur les deux accusés, et les a empêchés de prévoir les conséquences de leurs actes.

Je conclus que Jacquiard et Vienny n'étaient pas, au moment de l'acte, en état de démence dans le sens de l'article 64 au code pénal, mais l'examen psychiatrique et biologique révèle chez Jacquiard des anomalies de nature à atténuer, dans une très grande mesure, sa responsabilité, et chez Vienny des anomalies de nature à l'atténuer dans une faible mesure.

RÉQUISITOIRE & PLAIDOIRIES

Après une suspension d'audience, les pièces à conviction sont apportées: la hache, à laquelle adhèrent encore des cheveux et dont le manche énorme est ensanglanté; le revolver, le couteau qui a servi à égorger la malheureuse bonne et les balles blindées extraites du corps des victimes.

La parole est alors donnée à l'avocat de la partie civile, Me Charriat, du barreau de Troyes.

— Vous avez, dit-il au jury, le droit et le devoir d'apporter un châtiment spécial à ces crimes terribles et spéciaux; c'est au nom des quatre petites orphelins, au nom de leur détresse si cruelle, que je me dresse devant vous en accusateur, laissant à d'autres la mission courageuse, dans une pareille affaire, de prononcer des paroles de clémence et de pitié.

Le substitut Meyer soutient l'accusation et réclame la peine de mort pour Jacquiard et 20 ans de prison pour Vienny.

Pendant toute la durée du réquisitoire, les jeunes criminels demeurent impassibles.

Auxerres, 4 juin. — A la fin de son réquisitoire, l'organe du ministère public, après avoir demandé pour les accusés les rigueurs de la loi, discute la question de responsabilités, soulevée par le docteur Mercier, commis à l'effet d'examiner l'état mental des deux assassins. Il montre combien sont fragiles les données sur lesquelles l'expert s'est basé. Les lois ont pour but, dit-il, de nous préserver contre les dégénérés; nous n'avons que faire de votre science.

Il s'élève avec énergie contre cette tendance de plus en plus en honneur aujourd'hui qui consiste à voir un irresponsable en tout accusé.

Le jury, conclut-il, ne se laissera pas éblouir par la théorie des criminels, ce qui énerve et supprime la répression. Il rapportera un verdict, libéré de tout faux humanitarisme, qui ne profite qu'aux coupables, et qui sera un exemple. La pitié du jury ne doit être réservée qu'aux malheureuses victimes.

LES CONDAMNATIONS

Auxerre, 4 juin. — Jacquiard est condamné à mort; Vienny à vingt ans de prison correctionnelle; tous deux à un franc de dommages-intérêts envers la partie civile.

La dégradation du soldat assassin Michel

Une émouvante cérémonie à la caserne des Tourelles — La foule manifeste

Paris, 4 juin. — La dégradation du soldat Michel, l'un des assassins de Mme Goüin, condamné à 20 ans de travaux forcés, a eu lieu samedi matin à la caserne des Tourelles, en présence des deux bataillons du 31e, d'une compagnie de zouaves, de dragons et d'artilleurs.

L'attitude du condamné

Le condamné est arrivé à 8 heures et demie en voiture cellulaire, menottes aux mains.

A sa descente de voiture, le condamné Michel est placé au milieu du piquet qui le conduit dans la cour, face à la porte d'entrée.

Les troupes mettent l'arme sur l'épaule. L'instant est solennel.

L'adjudant commis-greffier, clerc du 2e conseil de guerre, qui est placé à la gauche du colonel, déploie le jugement et lit à haute voix la sentence.

« Au nom du peuple français... », commence-t-il, en saluant militairement et il continue sans qu'un muscle tressaille sur la figure de Michel qui tient les yeux baissés.

La dégradation

La lecture du jugement terminée, le colonel fait ouvrir le ban par les tambours et clairons du 31e. C'est le moment suprême. Le piquet se retire à quatre pas, laissant le condamné seul au milieu de cette vaste cour, face à face avec le colonel qui lui crie d'une voix puissante, mais avec émotion: « Henri-Maurice Michel, vous êtes indigne de porter les armes. De par la loi, nous vous dégradons! »

L'adjudant Hourcadette, médaille militaire, le plus ancien du regiment, s'avance alors et, rapidement, arrache les boutons de la veste, les numéros du régiment, l'écusson du képi et la jugulaire.

Les tambours et les clairons ferment le ban. Le piquet encadre à nouveau Michel et l'entraîne vers la droite des troupes, devant lesquelles il défile, avant d'être reconduit à la voiture. C'est fini. La triste cérémonie a duré cinq minutes.

La foule manifeste

Les gendarmes remettent alors les menottes au condamné qui monte dans la voiture dont le guichet reste ouvert. Le cortège s'ébranle et franchit la porte de la caserne, toujours escorté des gendarmes et de nombreux agents à bicyclette; mais, à ce moment, la foule, qui aperçoit Michel à la fenêtre de voiture, pousse des cris violents.

« A l'eau! A mort! Assassin! » sont hurlés par tous les assistants qui suivent le fourgon se dirigeant vers la prison de la Santé.

Les gendarmes font prendre le galop aux chevaux pour soustraire Michel aux clameurs et aux invectives de la foule.

Cotons Américains

New-York, 4 juin.

COURS DE CLOTURE

TERME	NEW-YORK Ce jour	NEW-YORK Précédt	NEW-ORLÉANS Ce jour	NEW-ORLÉANS Précédt
JUIN.....1910	14.75	14.73	14.50	14.40
JUILLET.....	14.80	14.78	14.66	14.55
AOUT.....	14.30	14.37	13.96	3.88
SEPTEMBRE....	13.10	13.17	12.90	12.83
OCTOBRE.....	12.32	12.37	12.30	12.29
NOVEMBRE.....	12.24	12.27	12.22	12.22
DÉCEMBRE....	12.17	12.20	12.19	12.17
JANVIER...1911	12.13	12.16	12.22	12.20
FÉVRIER.....	—.—	—.—	—.—	—.—
MARS.....	12.17	12.20	—.—	—.—
AVRIL.....	—.—	—.—	—.—	—.—
MAI.....	—.—	—.—	—.—	—.—
Ports des Etats-Unis...	2.000	6.000	Balles	
Ports de l'Intérieur....	3.000	2.000	»	

UN HORRIBLE DRAME A GHELUWE (Belgique)

Une femme égorgée par son mari

Mariage disproportionné. - Ménage désuni. - Rapprochement impossible. - Le mari imagine un guet-apens. - Il attire sa femme dans un champ et lui tranche la gorge L'arrestation du meurtrier. - La découverte du crime. - Une descente du Parquet

La commune de Gheluwe, si paisible d'ordinaire, et qui avait été, il y a quinze jours, le théâtre d'un terrible accident, au cours duquel deux jeunes filles avaient été foudroyées, est de nouveau sous le coup d'une émotion intense; un crime odieux vient d'être perpétré. Samedi matin, un homme, de passage à Gheluwe, attira sa femme dans un champ de seigle, et là, lui trancha la gorge à coups de couteau.

Voici les renseignements détaillés que nous avons pu recueillir sur cette sanglante tragédie.

Le meurtrier

L'auteur du crime est un ouvrier jardinier, Henri Bouten, né à Gheluwe, le 7 juillet 1870. Issu d'une excellente famille de cultivateurs,

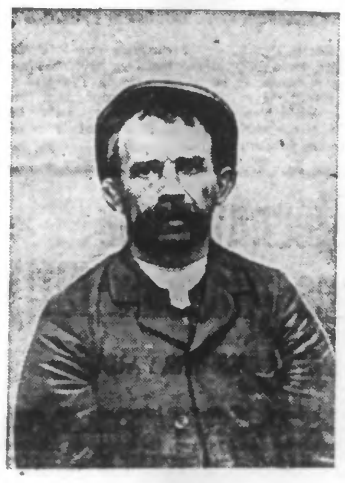

HENRI BOUTEN, l'assassin de Gheluwe

il ne tarda pas, dès son plus jeune âge, à se faire remarquer par sa mauvaise conduite. D'un caractère violent, il se livrait à l'ivresse et vivait en complet désaccord avec ses frères et sœurs, et c'était sans cesse, au sein de cette malheureuse famille, des scènes regrettables. Enfin, un jour, jugeant que l'argent mis à sa disposition était insuffisant, il quitta sa famille pour aller travailler en divers endroits de la région, en qualité d'ouvrier terrassier. Sa conduite, loin de s'améliorer, devint plus mauvaise, et il n'était pas de dimanche qu'il ne se livrât à des violences ou qu'il ne se mêlât à des rixes. Il était d'une extrême violence et l'on nous disait que maintes fois, pour passer sa rage, il lacérait à coups de couteau les meubles ou les portes des estaminets où il se trouvait. Bref, la conduite qu'il menait semblait aux habitants de Gheluwe si opposée à celle de ses frères et sœurs, que Bouten était par eux considéré comme un déséquilibré; on le désignait sous le sobriquet : « De zot van Bouten's » (le sot de chez Bouten).

Il y a quelques années, il quitta définitivement son village natal pour aller en France, travailler comme terrassier, jardinier ou journalier. Là, son genre de vie devint détestable, car il se mit à fréquenter des individus tarés, avec lesquels il se trouva mêlé en maintes affaires louches.

Jusqu'en ces jours derniers, il avait habité Halluin et récemment, il avait été inculpé dans une affaire de violences, puis, hier, dans un vol commis au préjudice de M. Léopold Vandererheen, logeur, rue de Lille. En somme, il s'était créé, dès son arrivée en France, une réputation des plus mauvaises.

Au physique, Henri Bouten est un homme d'une taille au-dessous de la moyenne, plutôt petite, mais rablé et paraissant posséder une force peu commune. « C'est un véritable hercule », nous dit une personne qui le connaît particulièrement. Sa mine est rébarbative, ses traits sont durs et révèlent un caractère faux et sournois.

La victime

La victime du drame était toute jeune. Elle s'appelait Julienne Soete et était née à Avelghem (Flandre Occidentale), le 12 février 1894. Son père, Henri Soete, exerçait dans cette commune la profession d'ouvrier agricole, et comme il était chargé de famille, il l'envoya de bonne heure en France en service dans les fermes.

Malgré son jeune âge, elle était d'une belle taille et d'une assez forte corpulence et paraissait bien plus âgée qu'elle ne l'était; elle semblait avoir 25 ans. C'était une brune, à la chevelure noire, très opulente. Son caractère était simple, et l'une de ses anciennes patronnes nous a fait connaître qu'elle était très naïve : « C'était une petite sotte! » nous dit-elle. Et comment, en effet, pourrait-on la qualifier quand on connaîtra ce qui suit :

En mai 1909, elle prenait service chez M. Alphonse Dewyndt, maraîcher, rangée des Cosaques, route d'Halluin, à Roncq.

Quelques mois plus tard, elle liait connaissance avec Henri Bouten, qui travaillait dans la même maison et le 2 août suivant, malgré l'opposition de son père, elle contracta mariage, en la mairie de Roncq. Elle avait alors 15 ans et 4 mois; son mari, Henri Bouten, en avait presque 39!...

Un mauvais ménage

Un mariage contracté dans de semblables conditions et si mal assorti, sous le rapport de l'âge, ne pouvait être, on le conçoit, qu'un très mauvais ménage.

Les époux Bouten-Soete allèrent d'abord se fixer aux abords du territoire d'Halluin, rue de la Frontière, 22. Les premiers mois ne furent pas marqués par le désaccord, mais peu de temps plus tard, le mari conçut des soupçons sur la conduite de sa femme, soupçons injustes, nous a-t-on affirmé, car la conduite de la jeune femme était exempte de tout reproche.

Henri Bouten devint donc jaloux et ce fut bientôt des disputes et des scènes violentes au sein du ménage; à plusieurs reprises, Julienne Soete dut se réfugier chez des voisins pour échapper aux mauvais traitements de son mari.

Ces scènes avaient toujours lieu alors que Bouten était en état d'ivresse, et chez lui, l'ivresse était très mauvaise.

La séparation

Pareille vie était intenable, on le conçoit. Le 11 mai dernier, les deux époux se séparaient, après avoir vendu leur mobilier. Le lendemain, ils se retrouvaient à Halluin, dans un logement de la rue de Lille, chez M. Léopold Vandererheen, dit « Pol Deblauw », où tous deux, mais dans une chambre séparée, ils passaient la nuit. Le lendemain, le mari partit, on ne sait où, pour ensuite revenir le 18 mai. Comme souvent, il se trouvait dans l'estaminet, le soir, les clients le tournaient en dérision, et ils parvinrent à lui faire croire que sa femme entretenait des relations avec un nommé Auguste S..., dit « Tambour », et qu'elle se disposait à prendre la fuite.

Tout cela, on le comprend, ne pouvait qu'augmenter la jalousie de Bouten, et chaque jour, il adressait à sa femme d'amers reproches. En même temps, il la suppliait de reprendre la vie commune, mais la jeune femme avait toujours refusé.

Exaspéré, Henri Bouten en vint à menacer sa femme, et dimanche dernier, une violente discussion surgit entre les deux époux. A un certain moment, le mari s'armant d'un couteau, se rua sur sa femme afin de la frapper. M. Vandererheen intervint et put heureusement le désarmer. Craignant qu'une scène grave ne se produisît chez lui, le cabaretier invita Bouten à aller chercher logement ailleurs. Celui-ci alla se fixer chez M. Cyrille Pyncket, à la « Ville de Roubaix », hameau de Sébastopol.

Le lendemain matin, Bouten se présentait à nouveau au logement Pol Deblauw et réussissait à amener sa femme, travailla avec lui, au nettoyage d'un champ de pommes de terre, appartenant à M. Ferdinand Vanhelsbeke. Ils y travaillèrent durant trois jours.

Les préliminaires du drame

Vendredi un peu avant midi, Bouten venait trouver sa femme en son logement et sortait avec elle quelques instants plus tard. Les deux époux se rendirent dans la cour du Moulin, où ils eurent une conversation de plusieurs heures.

Vers le soir, ils rentraient à l'estaminet Vandererheen et semblaient réconciliés. A force de supplications, Mme Bouten avait consenti à reprendre la vie commune, mais cependant avec cette condition : C'est que Bouten devait signer un acte aux termes duquel il déclarait abandonner à sa femme, une somme de 2000 francs, à prélever sur la part de l'héritage qui lui revenait, à la suite de la mort de son père, M. Bouten, décédé à Gheluwe, en mai 1909.

En se retirant, Bouten dit à sa femme qu'il reviendrait le lendemain samedi, de très bonne heure, pour se rendre ensemble chez M. Praete, notaire à Zoonebeke, afin d'y signer l'acte.

Le guet-apens

Tout semble bien indiquer que Bouten préméditait un crime, et les circonstances dans lesquelles s'est produit le drame, l'indiquent suffisamment.

En effet, il avait acheté vendredi matin, chez un quincailler de la rue des Ecoles, à Halluin, un couteau de poche, qu'il choisit long et effilé... Et le rendez-vous donné à sa femme, pour le lendemain matin, n'est-il pas aussi une circonstance aggravante.

Donc, samedi matin, à 4 heures, Bouten quittait l'estaminet Pyncket pour aller, disait-il, en compagnie de sa femme, à Zoonebeke, chercher l'argent nécessaire à l'achat de nouveaux meubles et au paiement des dettes qu'il avait contractées.

Dix minutes plus tard, il arrivait chez Pol Deblauw, pour y prendre sa femme. Celle-ci s'habillait à l'étage; quelques instants plus tard, elle descendit et comme Bouten n'avait pas de mouchoir de poche, elle remonta pour en prendre un dans sa chambre. Le mari voulut la suivre, mais le cabaretier qui éprouvait des soupçons l'en empêcha.

A 4 heures 35, les deux époux partaient : « Tu n'as pas peur? » dit alors à Mme Bouten la femme du cabaretier. — « Oh! non, répondit-elle, j'aurai toujours une pomme pour la soif! » Et insouciante, elle alla rejoindre son mari qui avait pris les devants.

L'homme et la femme passèrent la frontière, traversèrent Menin et parvinrent à Gheluwe un peu avant 6 heures. Ils se dirigèrent vers le chemin de Becelaere, afin de prendre la direction de Zoonebeke.

Que se passa-t-il en chemin entre les deux époux? Seul, Bouten pourrait le dire; mais ses déclarations sont, on le conçoit, sujettes à caution, et du reste, elles sont contradictoires, comme on le verra plus loin.

Toujours est-il, c'est qu'à une distance d'environ 2 kilomètres du centre du village de Gheluwe, Bouten, on ne sait au moyen de quels arguments, réussit à attirer sa femme dans un champ de seigle, appartenant à M. Cyrille Debeuf, entre les hameaux du « t'Zwantje » et de « Molenhock », à peu de distance de la chapelle Debeuf, et à 300 mètres de toutes habitations. Tous deux pénétrèrent ensemble dans le seigle, à une trentaine de mètres de la route.

Un ouvrier de M. Debeuf qui travaillait dans le champ voisin, M. Camille Pype, entendit soudain un bruit de dispute: « Non, disait une voix, ça serait mon malheur ». Puis, plus tard, un cri s'éleva. L'ouvrier prêta l'oreille, mais n'entendant plus rien, il continua son travail sans plus s'occuper de l'incident.

Une chasse à l'homme

M. Pype n'y songeait plus, quand tout à coup il vit sortir du champ de seigle, un individu à l'aspect sinistre. Il avait l'air hébété et avait les mains ensanglantées. L'ouvrier fit aussitôt part de ses observations à deux de ses compagnons de travail, MM. Gustave Penet et Cyrille Wyffels qui, eux aussi, avaient eu également leur attention attirée par des cris.

Tous deux se mirent à la poursuite de l'individu qui contourna le champ de seigle, se dirigea vers la ferme Hollebeke, puis ensuite vers celle de M. Tanghe-Séverin. Les poursuivants étaient à bout de souffle et désespéraient presque de rejoindre le fuyard, quand ils aperçurent un homme travaillant dans un champ. C'était un ouvrier agricole, M. Rémy Haussens. De loin, il lui enjoint : « Arrête-le, c'est un malfaiteur! »

M. Haussens se mit à sa poursuite et parvint à l'atteindre, après une poursuite de 300 mètres environ.

Il le prit à bras-le-corps et malgré les efforts inouïs de l'individu, il réussit à le maintenir jusqu'à l'arrivée de MM. Penet et Wyffels.

La découverte du crime

M. Cyrille Debeuf, le propriétaire du champ avait été attiré sur les lieux par les cris de ses ouvriers. En compagnie d'un nommé Jules Florez, il fit le tour du champ; à un certain endroit, il constata que des chardons et quelques tiges de seigle étaient froisés et paraissaient en même temps des traces de passage. Il pénétra dans le seigle.

Les deux hommes n'avaient pas fait quinze pas qu'un spectacle horrible s'offrit à leurs yeux. En face d'eux et gisant sur le sol, au milieu d'une large mare de sang, se trouvait le corps d'une jeune femme. Avec terreur, ils constatèrent que la malheureuse avait la gorge ouverte et que la tête n'adhérait plus au tronc que par un faible lambeau de chair. Inutile de dire que la malheureuse avait cessé de vivre; la mort avait dû être immédiate! A côté du corps, était un papier qui se trouvait être un extrait d'acte de mariage de Henri Bouten et Julienne Soete, délivré par la mairie de Roncq, lui ayant quelques jours de prison; que l'assassin avait dû arracher après qu'il était tout plein de sang.

Les premières constatations

La police locale, les gardes champêtres Depoortere et Bostyn, n'avaient pas tardé à être informés de l'affaire et les deux agents se rendaient sur les lieux, quand ils rencontrèrent, en chemin, le prisonnier, qu'amenaient MM. Haussens, Penet et Wyffels. Bouten fut immédiatement conduit à la maison communale et mis en lieu sûr.

Les gardes se dirigèrent ensuite vers le « t'Zwantje » où on leur apprit la découverte du cadavre. On envoya chercher un brancard, en même temps qu'on faisait prévenir M. le docteur Paul Soete. Celui-ci ne tarda pas à arriver. Il constata que la victime portait au cou une affreuse blessure, qui avait dû être faite à plusieurs reprises à l'aide d'un instrument très tranchant; les organes avaient été complètement sectionnés, le pharynx, le larynx, ainsi que les artères carotide et jugulaire. La colonne vertébrale avait arrêté l'arme et il n'existait plus qu'un faible lambeau de chair à droite et derrière le cou par où la tête adhérait encore au corps. Il existait en outre une plaie au menton qui mettait l'os maxillaire à nu et une autre blessure, au côté gauche, qui devait intéresser le poumon. La mort avait été foudroyante.

Le corps fut transporté au centre du village et déposé à la morgue.

L'enquête

Ce que dit le meurtrier

Les gardes Depoortere et Bostyn ouvrirent aussitôt une enquête.

L'identité du meurtrier fut bien vite établie, car déjà il avait eu autrefois affaire à la police de Gheluwe.

Il ne fit du reste aucune difficulté de reconnaître qu'il était l'assassin de sa femme.

Comme on lui demandait le motif qui l'avait incité à commettre son crime, il déclara qu'il se rendait à Zoonebeke avec sa femme et qu'en chemin, il avait voulu l'entraîner dans le champ. Comme elle avait résisté il lui avait tranché le cou à l'aide d'un couteau.

Plus tard, il raconta qu'il l'avait tuée pour ne pas lui donner les 2,000 francs promis. Il ne voulait pas, a-t-il dit, qu'elle se servît de cet argent pour aller vivre avec un autre.

Le meurtrier raconte tout cela avec cynisme et ne semble pas avoir conscience de l'horrible forfait qu'il a accompli.

Disons, en outre, qu'il a déclaré avoir jeté son arme dans le champ de seigle. Malgré les recherches opérées, le couteau n'a pu être découvert.

La gendarmerie de Wervicq a été averti et s'est rendue à Gheluwe dans la matinée. Le Parquet d'Ypres est arrivé dans la commune dans l'après-midi, à trois heures.

LES FRAUDES DE TOULON

Fournisseurs et Fonctionnaires en Correctionnelle

Toulon, 4 juin. — Les débats sur l'affaire des fraudes de l'arsenal de Toulon se sont poursuivis samedi par l'audition de neuf témoins. Quelques incidents, au cours des dépositions, se sont produits dans le public. Le président a menacé de faire évacuer la salle.

La séance a été levée à midi.

Dernière Heure

DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS & PAR FIL SPÉCIAL

LE RENFLOUEMENT DU « PLUVIOSE »

LES DERNIERS EFFORTS

Calais, 4 juin. — On redouble d'efforts pour renflouer définitivement le « Pluviose ».

A six heures, les pontons se sont remis à flotter. Le « Mouflon » a repris son rôle de remorqueur, tirant l'attirail, tout en appuyant sur la côte. Passant pour la deuxième fois devant les jetées, il est allé mouiller à l'Ouest, devant le Casino.

On croit qu'en profitant du premier reflux, on pourra rentrer le « Pluviose » demain matin.

LA DATE DES FUNÉRAILLES

Calais, 4 juin. — Le maire de Calais dit que les obsèques n'auront pas lieu avant vendredi. Jusque-là les corps resteront dans une chapelle aménagée à l'entrepôt des sucres et seront probablement transférés la veille des obsèques à l'Hôtel de Ville, d'où partirait le cortège officiel pour l'église Notre-Dame. Ils seraient ensuite remis dans la chapelle de l'entrepôt des sucres, où les familles viendraient les prendre.

Dans ces divers trajets les bières seront portées par des prolonges d'artillerie, traînées par quatre chevaux.

Les cinq marins du « Ventôse » qui, sous la direction d'un major, extrairont les cadavres, auront un casque.

LE MINISTRE DE LA MARINE CHEZ M. BRIAND

Paris, 4 juin. — M. Briand, président du Conseil, a reçu cet après-midi, l'amiral Boué de Lapeyrère, de retour de Calais.

Le ministre de la Marine a fait part au président du Conseil des travaux effectués, pour renflouer le « Pluviose » et des dispositions prises en prévision des obsèques des victimes. La date des funérailles sera ultérieurement fixée.

Le Congrès des douaniers

La question des retraites

Paris, 4 juin. — Dans sa séance de samedi matin, le Congrès des douaniers a réclamé le relèvement des pensions de retraites qu'il voudrait voir porter de 600 à 800 francs, et le maintien des visiteuses auxiliaires.

La délégation qui avait été reçue par M. Delanney, directeur général des douanes, au ministère des Finances, a rendu compte de sa mission avant que la séance ne fut levée.

Le service médical et pharmaceutique

Paris, 4 juin. — Dans sa séance de l'après-midi, le congrès des douaniers a pris diverses résolutions, relatives au service médical et pharmaceutique.

La séance a été coupée par la visite de plusieurs députés, qui sont venus déclarer qu'ils allaient se faire inscrire au groupe parlementaire de la défense des douaniers.

Après une vive discussion, le congrès a décidé d'envoyer une délégation de l'Union au Congrès des Officiers, des commis et des sédentaires des douanes, sur la promesse que les douaniers dissidents ne s'y trouveraient pas en même temps qu'eux. La séance est renvoyée à demain.

LE GOUVERNEMENT & L'ÉPISCOPAT

Prétendues négociations

Rome, 4 juin. — L'« Osservatore Romano » dément absolument les prétendues négociations entre le Gouvernement et l'Episcopat français, relativement à un accord direct, pour pourvoir aux intérêts du culte et améliorer la situation des églises et des presbytères dans les diocèses.

Le journal ajoute que semblables projets ne peuvent être pris au sérieux que par ceux qui ignorent les vrais principes de l'Eglise et ses divers intérêts.

UN VIOLENT ORAGE A EPERNAY

Dégâts considérables

Epernay, 4 juin. — Ce matin, un orage comparable à celui du 22 mai, s'est abattu sur la ville. La foudre est tombée sur deux maisons; un entrepreneur, M. Rigols, a été foudroyé et son magasin inondé.

Les places Victor Hugo et Carnot et le faubourg Vigny, ont été transformés en lacs vaseux.

Le spectacle des cultures est lamentable; les pertes sont énormes. De nombreuses familles sont sans abri.

Les habitants ont travaillé avec un dévouement admirable à dégager les rues et les immeubles envahis.

Le sous-préfet dirigeait les secours. Partout les vignobles sont gravement atteints par la grêle.

Une plainte en captation d'héritage de 5 millions

Le parquet informe

Paris, 4 juin. — M. Morin, assisté de son avoué, Me Gallard, s'est présenté devant M. Roty, juge d'instruction, faisant fonctions de doyen, et a déposé une plainte en séquestration et captation de succession contre un M. O... et tous autres.

Il s'agit d'un héritage de 5 millions, laissé par la tante de M. Morin, Mme veuve Dumont, épouse divorcée d'un administrateur des magasins du Bon Marché. Celle-ci avait institué par un premier testament, le neveu et la nièce de son mari. La nièce vivait, du reste, auprès d'elle et la soignait avec dévouement.

Un peu avant sa mort, dit le plaignant, Mme Dumont, dont les facultés mentales avaient baissé, fut séparée de sa nièce, que l'on tint ensuite constamment éloignée d'elle.

M. O... s'était constitué son gardien et ne laissa plus approcher personne. Il fit refaire à Mme Dumont son testament chez un autre notaire que celui qui avait dressé le premier acte.

Ce second testament exhérédait les premiers légataires et instituait M. O... légataire universel avec plusieurs legs particuliers, l'un de 400.000 francs en faveur d'un avocat député, l'autre en faveur du fils du docteur de Mme Dumont.

Le parquet de la Seine et le parquet de Nice — Mme Dumont habitant une partie de l'année dans une villa qu'elle possédait au Cap-d'Ail, — furent avisés simultanément par des dénonciations anonymes, et une enquête fut ouverte.

Elle se poursuivait, quand M. Morin se décida, ainsi que nous venons de le dire, à poursuivre par voie de citation directe en déposant une plainte entre les mains du doyen des juges d'instruction.

Cette plainte a provoqué l'ouverture immédiate d'une instruction dont le parquet a chargé M. Boucard.

D'après un journal, le légataire universel institué est M. Orcier, masseur électricien, qui aurait assisté Mme Dumont durant les cinq derniers mois qui précédèrent sa mort.

Paris, 4 juin. — D'après les on dit, voici dans quelles conditions se serait opérée la captation d'héritage dont se plaint M. Morin. Le notaire qui avait en sa possession le premier testament en faveur du neveu et de la nièce du mari de Mme Dumont, aurait reçu la visite de M. Orsier et des personnages politiques dont on a parlé.

Invité à se rendre auprès de Mme Dumont, pour recevoir un autre testament, il aurait constaté que celle-ci ne joussait pas de toutes ses facultés.

Un autre notaire moins scrupuleux aurait accepté le testament.

L'AFFAIRE D'ORMESSON

Déclarations de la femme du docteur Petit

Paris, 4 juin. — M. Hubert du Puy a reçu Mme Léon Petit, veuve du docteur Petit, et M. Lourdelay, frère de Mme Petit.

Ils ont établi que le docteur Petit était dans une très belle situation de fortune; ils ont exposé les fatigues de cette fortune, due tout entière au travail.

Mme Petit a ajouté qu'à diverses reprises le docteur s'était plaint d'être obligé, pour soutenir l'Œuvre d'Ormesson, de verser à sœur Candide, des sommes importantes.

La Conquête de l'Air

Bel exploit du dirigeable militaire anglais

Londres, 4 juin. — Le dirigeable militaire, construit à Aldershot, sous la direction du colonel Capper, a fait une ascension à Farnborough. Il s'est rendu à Londres contre une forte brise, en deux heures.

Il a fait le tour de la cathédrale Saint-Paul à une hauteur de 300 mètres. Il est rentré à Farnborough trois heures et demie après.

L'assassin Grand transféré de Marseille à Grasse

Marseille, 4 juin. — A la suite d'un accord survenu entre les parquets de Grasse et de Rennes, le soldat Grand, condamné à mort, a été dirigé ce matin sur Grasse où il a à répondre de plusieurs meurtres.

LA MISSION MAROCAINE A PARIS

Dîner d'adieu offert par M. Pichon

Paris, 4 juin. — M. Pichon a offert aux ambassadeurs marocains un dîner d'adieu auquel assistaient notamment MM. Cochery, Georges Louis, ambassadeur à Saint-Pétersbourg; Guyot, représentant du porteur de la dette marocaine.

Au cours de l'audience de congé qu'il leur a donnée, M. Fallières a remis à El-Mokri la plaque de grand-officier de la Légion d'honneur, et la croix de commandeur au deuxième ambassadeur, El-Favi.

A l'Exposition de Bruxelles

L'inauguration de la section française. — Un grand banquet

Bruxelles, 4 juin. — Un banquet de 600 couvert a eu lieu ce soir, à l'Exposition, sous la présidence de MM. Dupuy, Ruau, Trouillot.

A la table d'honneur se trouvaient MM. Schollaert, Hubert, Davignon, Hellebaut, Renkin, Helleputte, ministre belge; Max, bourgmestre, et tout ce que cette ville compte en ce moment de notabilités belges et étrangères.

M. Beau, ministre de France, a porté un toast en l'honneur de Sa Majesté la Reine, Sa Majesté le Roi et tous les membres de la famille royale.

Ensuite M. Hubert, ministre du Travail, a porté la santé de M. Fallières.

M. Jean Dupuy a terminé la série par un discours dans lequel il a constaté l'intime collaboration des deux pays dans le domaine du commerce, des finances, des arts et de l'industrie. Il a terminé en portant la santé des différents membres du gouvernement belge.

UN TAMPONNEMENT PRES LIMOGES

Onze ouvriers blessés

Limoges, 4 juin. — Cet après-midi, vers une heure un quart, un train de marchandises venant de la garde des Bénédictins a tamponné, en gare de Montjovis, un véhicule sur lequel se trouvaient quinze ouvriers d'une entreprise privée.

Le choc a été très violent.

La voiture de ballast a été réduite en miettes; onze ouvriers ont été blessés plus ou moins grièvement. L'un d'eux est en danger de mort. Une enquête est ouverte.

LE PHARMACIEN PARAT

Paris, 4 juin. — Les médecins aliénistes qui ont examiné le pharmacien Parat au point de vue mental, ont déposé leur rapport. Ils concluent à l'irresponsabilité pleine et entière du pharmacien.

LES ZOUAVES PONTIFICAUX ET LE VATICAN

Paris, 4 juin. — Le général de Charette a reçu du cardinal Merry del Val le télégramme suivant:

« Général de Charette, Paris,

» Saint-Père renouvelle de cœur les sentiments de sa paternelle bienveillance aux anciens zouaves pontificaux réunis à Montmartre pour fêter le cinquantième anniversaire de la fondation de leur régiment et envoi à tous bénédiction apostolique.

» Cardinal MERRY DEL VAL ».

Nouvelles Locales

RONCQ

LA FÊTE MUSICALE ET MILITAIRE. — C'est aujourd'hui qu'a lieu, à Roncq, la grande fête musicale et militaire internationale, organisée sous le patronage de l'Administration municipale et à laquelle participeront trente-sept sociétés.

Les habitants se préparent à recevoir les nombreux étrangers qui se disposent à s'y rendre et ils leur réservent le meilleur accueil.

Ainsi que nous l'avons dit, deux kiosques ont été établis en vue des concerts des sociétés musicales. L'un a été élevé place de l'Eglise, et l'autre rue des Chats-Huants. Ils ont un aspect des plus coquets.

Nul doute que cette fête obtiendra un brillant succès, surtout si le beau temps la favorise.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

ROUBAIX, 4 juin 1910.

2 h. soir, 21° au-dessus de 0, 758, variable.
6 h. soir, 20° au-dessus de 0, 758, variable.
9 h. soir, 16° au-dessus de 0, 758, variable.

Dimanche, 5 juin.

Minuit, 15° au-dessus de 0, 758, variable.
2 h. matin, 14° au-dessus de 0, 758, variable.

Nouvelles Régionales

Le meurtre de Brouckerque

Une nouvelle arrestation

Après avoir reçu les graves déclarations de Candelier, le juge d'instruction a lancé par télégramme des mandats d'amener contre des complices des méfaits perpétrés par les frères Hoedts.

Samedi après-midi, les gendarmes de Bourbourg, ont arrêté à Nerckeghem, l'ouvrier agricole Erquelbout. D'autres arrestations sont imminentes.

LE Xe CONGRÈS NATIONAL DES VOYAGEURS ET REPRÉSENTANTS DE COMMERCE. — La deuxième séance plénière du Congrès est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. Swaab. Ce dernier donne aussitôt la parole à M. Bauche, député de Paris, qui, dans une allocution chaleureuse, applaudie par toute l'assemblée, fait un appel vigoureux à la concorde et à l'union de toutes les forces de la corporation.

Après une longue discussion, le Congrès adopte une proposition de M. Cillié, demandant que l'on forme un groupe, composé du bureau de la Fédération, avec deux délégués des autres sociétés non fédérées. Il est passé à l'examen de vœux soumis dans les quatre Commissions et la séance est levée à sept heures du soir.

La troisième séance plénière aura lieu dimanche, à dix heures. M. Viviani, ministre du Travail, qui devait présider le banquet offert à la suite de l'assemblée générale du matin, a fait savoir, samedi soir, qu'il ne pourra y assister. Le ministre sera représenté par un délégué.

UN GRAVE ACCIDENT A AUBY. — Un ouvrier, Victor Dubois, 25 ans, fait une chute dans un escalier et se brise la colonne vertébrale. Son état est désespéré.

UN BEBE NOYE DANS UN FOSSE A FLINES-LES-RACHES. — Une jeune fille promenait dans une voiture d'enfants deux bébés âgés de 3 ans et de 15 mois. La voiture culbuta dans un fossé bourbeux un des plus jeunes enfants. Quand on parvint à le retirer, il avait cessé de vivre. La petite victime est l'enfant des époux Marmousset, d'Atiches.

UN VIOLENT INCENDIE A BLANC-MISSERON. — Les magasins des Verreries Réunies ont été détruits, dans la nuit de vendredi à samedi, par un violent incendie, dont les causes sont inconnues. Les pertes sont évaluées à plus de 500.000 francs. Il n'y a heureusement aucun chômage.

LA MYSTERIEUSE NOYADE DE WAMBRECHIES. — Le parquet de L